

BUREAU COMMUNAUTAIRE

du 4 avril 2013 – 20:00

Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Ordre du Jour (*rapports joints*)

FINANCES

1 – CESSION D'UN MINIBUS A L'ASSOCIATION DIASPOR'ACTIV

FONCIER – AMENAGEMENT

2 – CHOISY AU BAC – LOTISSEMENT LES MARRONNIERS – ACQUISITION DE DEUX PARCELLES APPARTENANT AUX CONSORTS BEJOT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

3 – TOURISME – APPLICATION MOBILE DE VISITE TOURISTIQUE – MODIFICATION DE LA CONSULTATION

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

4 - COMMUNES DE L'ARC – COMPOSTAGE : DEROULEMENT ET FINANCEMENT DE L'OPERATION

HABITAT

5 – SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION « FAÇADES » LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIER DE MADAME QUÉMAR

ADMINISTRATION GENERALE

6 – CONVENTION DE GESTION DU BMX DE CLAIROIX

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 AVRIL 2013

FINANCES

1 – CESSION D'UN MINIBUS A L'ASSOCIATION DIASPOR'ACTIV

Le quatre avril deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Bernard HELLAL, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Anne-Marie VIVÉ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Philippe MARINI, Christian NAVARRO, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET- Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 23 mars 2013

Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

FINANCES

1 – CESSION D'UN MINIBUS A L'ASSOCIATION DIASPOR'ACTIV

L'ARC possède un minibus (20 places) inutilisé depuis plusieurs années, ce véhicule ayant été affecté au service TIC en début des années 2000.

Il se trouve que l'association DIASPOR'ACTIV dont le siège est à Compiègne, 2 square Gustave Charpentier, est à la recherche d'un minibus dans le cadre des actions qu'elle met en œuvre auprès des populations d'origine sénégalaise, en particulier pour aider ces dernières à réaliser leur projet de retour dans leur pays d'origine.

C'est dans ces conditions que DIASPOR'ACTIV a sollicité la cession du minibus désigné ci-avant afin d'acheminer les personnes depuis l'aéroport de Dakar jusqu'à leur localité de résidence.

Il est proposé de faire don de ce minibus (véhicule mis en circulation en 2001 et totalisant 160.000 km) actuellement entreposé au Pôle de Développement des Hauts de Margny.

Cette cession à titre gratuit devra donner lieu aux écritures comptables correspondantes.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la cession du minibus à titre gratuit à l'association DIASPOR'ACTIV.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 AVRIL 2013

FONCIER – AMENAGEMENT

2 – CHOISY AU BAC – LOTISSEMENT LES MARRONNIERS – ACQUISITION DE DEUX PARCELLES APPARTENANT AUX CONSORTS BEJOT

Le quatre avril deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Bernard HELLAL, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Anne-Marie VIVÉ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Philippe MARINI, Christian NAVARRO, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET- Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

FONCIER - AMENAGEMENT

2 - CHOISY AU BAC – LOTISSEMENT LES MARRONNIERS – ACQUISITION DE DEUX PARCELLES APPARTENANT AUX CONSORTS BEJOT

Dans le cadre de l'Aménagement du lotissement les Marronniers à Choisy au Bac il convient d'assurer un accès sécurisé à ce lotissement. Ainsi la voie de desserte principale doit donner façade sur la rue du Carandau :

Sa création nécessite :

- l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie du terrain d'environ 82 m² de Madame Colette BEJOT (bande de 3,5 mètres de large à détacher de sa parcelle AK 161)
- l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie du terrain d'environ 82 m² de Monsieur Maurice BEJOT (bande de 3,5 mètres de large à détacher de sa parcelle AK 160) ainsi que l'échange d'une bande de 2,5 mètres contiguë avec une partie de la parcelle AK 115 pour une surface d'environ 53 m².

En contrepartie, l'ARC s'engage à prendre à sa charge les compensations en volume des remblais à réaliser sur les terrains de Madame Colette BEJOT et Monsieur Maurice BEJOT et devenant ainsi aménageables.

Monsieur Maurice BEJOT et Madame Colette BEJOT nous ont confirmé leur accord.

Le Bureau communautaire,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu l'avis des Domaines,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'acquérir à l'euro symbolique une partie du terrain d'environ 82 m² à détacher de la parcelle AK 161 appartenant à Madame Colette BEJOT,
- d'acquérir à l'euro symbolique une partie du terrain d'environ 82 m² à détacher de la parcelle AK 160 appartenant à Monsieur Maurice BEJOT ainsi que l'échange d'une bande de 2,5 mètres contiguë avec une partie de la parcelle AK 115 pour une surface d'environ 53 m².

Les compensations en volume des remblais à réaliser sur les terrains de Madame Colette BEJOT et Monsieur Maurice BEJOT seront prises en charge par l'ARC et deviendront ainsi aménageables.

.../...

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document afférant à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Et ont les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 AVRIL 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

**3 – TOURISME – APPLICATION MOBILE DE VISITE TOURISTIQUE –
MODIFICATION DE LA CONSULTATION**

Le quatre avril deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Bernard HELLAL, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Anne-Marie VIVÉ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Philippe MARINI, Christian NAVARRO, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET- Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 23 mars 2013

Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

3 - TOURISME – APPLICATION MOBILE DE VISITE TOURISTIQUE – MODIFICATION DE LA CONSULTATION

Le Bureau Communautaire du 21 février a délibéré sur le lancement d'une consultation d'entreprise, afin de développer une application mobile de visite touristique.

L'objectif visé est de proposer un premier parcours thématique à l'été 2013, puis d'enrichir notre offre de parcours au fil des années. Afin d'assurer cette évolution dans le temps, tout en maîtrisant les coûts des développements ultérieurs, il est proposé d'intégrer à la consultation une tranche complémentaire à bons de commandes.

Il est donc proposé à la commission de lancer la consultation conformément au Code des marchés Publics en deux tranches :

- Une tranche forfaitaire, correspondant à la réalisation, en 2013 d'une application mobile de visite intégrant un premier parcours thématique de vingt points d'intérêts. Cette première tranche est évaluée à 30.000 € HT ;
- Une tranche à bons de commande, d'une durée de validité de trois ans, permettant de fixer les conditions d'ajouts de points d'intérêt ou de nouveaux parcours thématiques.

Le montant total pour les trois années est évalué à 100.000 HT.

Le Bureau Communautaire,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur LEBOEUF,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration et des Finances du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une consultation, en application du Code des Marchés Publics, pour le développement et la mise en œuvre d'une application mobile de visite touristique.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 AVRIL 2013

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

4 - COMMUNES DE L'ARC – COMPOSTAGE : DEROULEMENT ET FINANCEMENT DE L'OPERATION

Le quatre avril deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Bernard HELLAL, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Anne-Marie VIVÉ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Philippe MARINI, Christian NAVARRO, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET- Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 23 mars 2013

Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

4 - COMMUNES DE L'ARC – COMPOSTAGE : DEROULEMENT ET FINANCEMENT DE L'OPERATION

L'ARC, en partenariat avec le SMVO, a mené, dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, aux second et quatrième trimestres 2011 deux opérations d'incitation au compostage des déchets biodégradables. Ces actions, qui connurent un grand succès, ont mis en évidence l'intérêt des habitants à la réduction des déchets.

L'opération « composteurs individuels » a été réalisée grâce au soutien du SMVO et du Conseil Général de l'Oise.

Ainsi 685 composteurs ont été vendus soit 600 foyers équipés.

Suite à un questionnaire du mois de janvier auprès de nos guides composteurs, il est intéressant de constater que nos relais ont sensibilisé 117 personnes sur l'intérêt du compostage et sur les nouvelles consignes du tri des plastiques.

Aussi, l'ARC souhaite continuer à encourager le compostage individuel. Ce programme de compostage aura pour but de poursuivre la sensibilisation de la population à la réduction des déchets et à la recherche de nouveaux guides composteurs afin d'étendre le réseau.

Il vous est donc proposé de reconduire l'opération compostage et de commander un maximum de 800 composteurs en bois de 3 tailles différentes (400, 600, et 800 litres environ).

Le coût de cette opération est évalué à un maximum de 65 000 € HT pour l'achat des composteurs et pour les outils complémentaires d'accompagnement au compostage (bio seau, guide du compostage).

Le Conseil Général de l'Oise subventionne ce type d'action sous la forme d'une aide de 30 % sur l'achat du composteur, hors taxes.

Pour information, il serait demandé à chaque foyer souhaitant acheter un composteur une participation de 20 à 32 € TTC environ (du même ordre qu'en 2011) selon la taille du composteur et les outils d'accompagnement. La participation de l'habitant sera fixée définitivement suivant les résultats de la consultation de fournisseurs et du montant des subventions.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par *Madame LE CHAPELIER*,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 18 mars 2013,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le lancement de cette opération composteur,

DECIDE d'attribuer le marché de fournitures à bons de commandes à la société SARL FABRIQUE DES GAVOTTES (GARDIGAME) située sis BOIS D'AMONT (39) pour un montant de 65 000 € H.T maximum pour l'achat de matériel de compostage y compris la livraison.

Il est précisé que les prix unitaires varient de 40,70 € H.T à 64,50 € H.T, en fonction du volume du composteur (environ 400, 600 ou 800 L), du nombre de composteurs commandés et des modalités de livraison.

FIXE le prix de vente des packs composteur de la manière suivante :

- 400 L.....20 €
- 600 L.....26 €
- 800 L.....32 €

SOLLICITE le concours financier du Conseil Général à hauteur de 30% dans le cadre de l'aide aux communes,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE que :

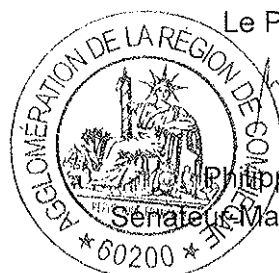
- la dépense sera inscrite au Budget Déchets, chapitre 21,
- les recettes de subventions seront inscrites au Budget Déchets, chapitre 13 et les recettes de ventes de composteurs, au Budget Déchets, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

PRÉSENTATION DU DÉROULEMENT OPÉRATION COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20130404-04B040413-DE
Date de télétransmission : 10/04/2013
Date de réception préfecture : 10/04/2013

Conformément à ses statuts, l'Agglomération de la Région de Compiègne est compétente pour la mise en œuvre et la gestion de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire de ses communes membres (15 communes – 72 000 habitants environ) à savoir : Armancourt, Bienville, Choisy-au-Bac, Clairoix, Compiègne, Janville, Jaux, Jonquières, La Croix Saint Ouen, Le Meux, Margny-les-Compiègne, Saint Jean aux Bois, Saint Sauveur, Venette, Vieux Moulin.

1- Contexte actuel concernant la collecte des déchets verts sur le territoire

Actuellement, dans les communes de l'ARC, les déchets verts sont collectés en porte à porte de fin mars à mi décembre et dirigés vers le centre de compostage SEVE de Monchy Humière.

Les habitants de la collectivité ont également la possibilité de se diriger directement vers le réseau des déchetteries VERDI en place sur le territoire.

Ce dispositif restera en place pendant la mise en œuvre de l'opération sur le compostage.

2- Opérations de compostage individuel 2011

Une opération sur le compostage est primordiale et a un véritable impact complémentaire à la réduction des déchets.

L'opération « foyers témoins », qui s'est déroulée de septembre à décembre 2010 sur le territoire mise en œuvre par l'ARC dans le cadre de la campagne nationale « *réduisons vite nos déchets, ça déborde* », menée conjointement avec le SMVO dans le cadre de leur plan de prévention, et soutenu par le Conseil Régional de Picardie et l'ADEME, avait les objectifs suivants :

Les résultats, de l'opération « foyers témoins » en 2010, ont montré que fabriquer du compost est l'un des moyens les plus efficaces à la diminution du poids des déchets. Douze foyers (12) sur les quarante deux (42) ont choisi d'appliquer ce geste et ont permis de composter 203 Kg de déchets verts détournés de la collecte au porte à porte et du réseau de déchetteries. En outre, chaque foyer a déposé en moyenne 10 Kg de déchets de cuisine dans son composteur et qui sont donc détournés du poids des ordures ménagères résiduels.

L'opération « Composteurs individuels » menée par l'ARC au printemps 2011 avec le soutien du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise et du Conseil Général a été un réel succès.

En 2011, des composteurs individuels en bois de 400 à 800 litres ont été vendus aux particuliers à des « conditions préférentielles », une partie du coût étant pris en charge par l'ARC et le Conseil Général.

685 composteurs ont été vendus soit 600 foyers d'équipés (environ 4,30 % des foyers individuels.)

Le tonnage composté « chez l'habitant » peut être estimé à 184 tonnes.

Cette vente de composteur a été suivie de formation afin de définir des foyers relais de l'information pour la promotion du compostage individuel.

26 personnes s'étaient inscrites pour être « guide composteur ». 17 personnes (dont 4 foyers témoins) sont « guides composteurs » et ont assisté au moins à une réunion de formation.

En janvier 2013, un questionnaire a été envoyé à ces personnes ainsi qu'aux foyers concernés de :

- Recevoir leur avis et ressentiment sur les extensions des consignes de tri ;
- Connaître le nombre de personnes qu'elles ont pu sensibiliser au compostage ;
- Recueillir des suggestions et améliorations.

Suite à ce questionnaire auprès de nos guides composteurs (à l'heure actuelle 10 réponses sur 17), il est intéressant de constater que **nos relais ont sensibilisé 117 personnes sur l'intérêt du compostage et sur les nouvelles consignes du tri des plastiques.**

Aussi, l'ARC souhaite continuer d'encourager le compostage individuel. Ce programme de compostage aura pour but de poursuivre la sensibilisation de la population à la réduction des déchets, à la continuité d'actions liées à la prévention, à la réduction des déchets à la source, l'information globale sur le tri des déchets, toujours dans la continuité de la loi du Grenelle de l'environnement qui vise à produire moins de déchets, à en recycler beaucoup plus, tout en diminuant le recours au stockage et à l'incinération, et également pour atteindre les objectifs du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Aussi, et compte tenu du bilan positif de l'opération compostage en 2011, **l'ARC souhaite, avec le soutien du SMVO, promouvoir dès le mois de mai une opération compostage des déchets verts et de cuisine sur son territoire en proposant, à ses habitants, des composteurs individuels à prix réduits avec le soutien du Conseil Général de l'Oise. Des formations spécifiques au compostage domestique seront également proposées avec le soutien du SMVO.**

3- Budget

Le coût de cette opération est évalué à un maximum de 65 000 HT pour l'achat des composteurs et pour les outils complémentaires d'accompagnement au compostage (bio seau, guide du compostage)

Le Conseil Général de l'Oise subventionne ce type d'action par une aide de 30 % sur l'achat du composteur, hors taxes, dans la cadre de l'aide aux groupements de communes et plus particulièrement à l'acquisition de composteurs individuels, afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'action de prévention de la production des déchets ménagers permettant d'atteindre l'objectif du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Pour information, **il serait demandé à chaque foyer, souhaitant acheter un composteur, une participation de 20 à 32 € TTC environ selon la taille du composteur et les outils d'accompagnement.**

La participation de l'habitant sera fixée définitivement suivant les résultats de la consultation de fournisseurs et du montant des subventions.

Un dossier de financement avec les véritables coûts pourra ainsi être établi.

4- Type de composteurs

Afin de simplifier l'opération, et de garder une logique d'homogénéité d'information sur le territoire, **les composteurs seront uniquement en bois.**

En effet, il sera proposé aux habitants un seul type de composteur avec trois tailles différentes (à titre indicatif et selon le fournisseur : 400, 600 et 800 litres)

5- Déroulement

Rétro planning de l'opération

En 2013, il est prévu un stock de composteurs de différentes tailles dans un des bâtiments proches de la recyclerie.

Dans le cadre d'une nouvelle approche, la recyclerie est partenaire de l'opération et les habitants viendront chercher directement leurs composteurs à la recyclerie. Une fiche d'engagement devra être signée par chaque personne ayant acheté un composteur.

L'ARC a souhaité ce nouveau partenariat afin de faire connaître différemment la recyclerie auprès de nos habitants. Le but étant également de proposer ensuite aux habitants des visites de la recyclerie et des autres équipements notamment le Centre de traitement principal, les déchetteries... dans le cadre d'une action globale de sensibilisation à la prévention des habitants ayant achetés un composteur.

Mars 2013

- Lancement d'une consultation simplifiée auprès de sociétés pour la fourniture et la livraison de composteurs individuels ainsi qu'un guide du compostage qui sera remis avec chaque composteur et d'un bio seau. Il sera également demandé de chiffrer des guides pédagogiques, un composteur « modèle d'exposition » afin de sensibiliser les enfants des écoles ;
- Fin mars début avril : choix de la a société retenue.
- Réservation des salles pour 3 réunions publiques prévues les vendredis 17 et 24 mai ainsi que le samedi 18 mai 2013.

Dès le début du mois d'avril 2013

- Un courrier sera envoyé à chaque Maire afin que chaque commune membre soit impliquée dans cette opération dans l'objectif commun de la transmission de l'information en créant notamment un vaste réseau de partenaires locaux, y compris les services techniques ou espaces verts des communes.

L'ARC envisage d'acheter un composteur pour les communes le souhaitant afin d'effectuer des journées d'information auprès des habitants grâce aux élus et/ou services techniques souhaitant devenir « guides composteurs ».

- Courrier aux Maires des communes intégrant :
 - les feuillets d'inscription pour les agents ou élus souhaitant devenir référents avec demande aux maires d'intégrer ce point lors d'un conseil afin de nommer une personne responsable au sein de chaque commune,
 - l'autorisation pour les communes concernées de recevoir la société retenue pour les réunions publiques,
 - l'acceptation d'accueillir les habitants des communes aux alentours et membres de l'ARC, validation des réservations de salle ainsi que du matériel nécessaire,
 - de transmettre les informations liées à cette opération au travers de leurs journaux communaux.

De fin mars à fin mai 2013

L'essentiel de l'action est de trouver des personnes relais.

L'Agglomération recherche des personnes volontaires pour devenir des relais référents, dans chaque commune, sur le thème du compostage.

Le rôle du référent, consisterait :

- Dans un premier temps, d'assister à quelques réunions, visites, et à être formé (formations théoriques et techniques),
- Dans un second temps, il renseignera, soutiendra... les personnes de la commune ayant acheté un composteur, en leur apportant ses connaissances et compétences en matière de compostage au travers de réunions avec l'aide des messagères du tri de l'ARC.

Cette recherche s'effectuera auprès :

- Des mairies, d'agents des services techniques, espaces verts ou autres services mais également des élus pour devenir des personnes référentes, relais de l'information au sein même de la commune
- De la population auprès des foyers, des habitants désireux de devenir relais de l'information (au travers des journaux communaux, presse, site de l'ARC) –

Les personnes volontaires signeront une charte d'engagement

Fin Avril 2013

- Article dans le prochain ARC INFO indiquant aux habitants le déroulement de l'opération, comment commander un composteur, les prix, les dates des réunions publiques, le lieu de retrait de leur(s) composteur(s)...
- Proposition d'articles pour les journaux communaux (ci-joint en annexe)

Mai 2013

- Le SMVO financera 2 à 3 réunions publiques regroupant les quinze communes de l'ARC pour présenter les produits proposés à la vente, promouvoir l'opération et expliciter le fonctionnement et l'intérêt du compostage individuel ; (les salles ont d'ores et déjà été réservées pour le bon déroulement de l'opération. Elles seront validées définitivement dès l'accord de chaque Maire)

La société retenue par le SMVO devra prévoir la participation et l'animation à 3 réunions publiques

- Les réunions sont prévues les vendredis 17 (à Compiègne) et 24 (La Croix Saint Ouen) mai ainsi que le samedi 18 mai (Jaux) de 19h00 à 20h00.
- Bien entendu, les habitants qui souhaiteront participer à une réunion publique ne correspondant pas à une date de leur commune seront les bienvenus lors d'une autre réunion.

Lors de ces réunions publiques, les habitants qui le souhaitent pourront commander le jour même des composteurs. Des bons de commandes seront à disposition des habitants et les messagères du tri de l'ARC réceptionneront les financements. Un bon sera remis aux habitants en échange du paiement afin que l'habitant puisse ensuite aller chercher son ou ses composteurs à la recyclerie.

Toutes les commandes seront réceptionnées par le service de gestion des déchets de l'ARC. Une régie spécifique est actuellement en création.

Les habitants auront également la possibilité de commander des composteurs en adressant à l'ARC un bon de commande qui sera disponible dans toutes les mairies de l'ARC, à l'accueil de l'ARC, dans l'ARC info, sur le site internet.

Les habitants pourront commander des composteurs tout au long de l'année. Un stock sera tout prévu tout au long de l'année à la recyclerie.

Dans le courant de l'année 2013

Des formations spécifiques pour toutes les personnes souhaitant être des personnes relais volontaires (agents, élus, habitants) seront organisées conjointement avec le SMVO et financées par le SMVO, dans le cadre du partenariat avec l'ARC sur cette opération.

PROPOSITION D'ARTICLE

Article sur le compostage destiné aux communes (journaux communaux)

OPÉRATION COMPOSTAGE

Lors de cette opération, il sera proposé aux habitants de l'ARC, l'achat d'un composteur à prix réduit avec une formation spécifique sur le compostage.

Cette opération vous intéresse, des informations seront indiquées lors de la parution du prochain ARC Info du mois d'avril 2013, et sur le site de l'Agglomération.

AVIS DE RECHERCHE - opération Compostage - appel à volontaires.

Personnes « relais référentes »

L'Agglomération recherche des personnes volontaires pour devenir des référents, dans chaque commune, sur le thème du compostage.

Le rôle du référent, consisterait

- Dans un premier temps, à assister à quelques réunions, visites, et à être formé (formations théoriques et techniques),
- Dans un second temps, il renseignera, soutiendra... les personnes de la commune ayant acheté un composteur, en leur apportant ses connaissances et compétences en matière de compostage.

Les personnes qui souhaiteraient être référents volontaires peuvent s'inscrire auprès du service « déchets » de l'ARC par courriel messageresdutri@agglo-compiegne.fr ou les contacter au 03.44.40.76.33 avant la fin du mois de juin 2013.

SUBVENTIONS - OPERATION COMPOSTEUR 2013

Estimation en Euros de la répartition des subventions et participation de l'habitant en Euros
Composteurs bois 800 litres
intégrant le transport et livraison

Nombre maximum de commande	Prix unitaire maximum HT €	Coût TOTAL HT	Coût TVA	Coût TOTAL TTC	27 % du HT par l'ARC	TVA par l'ARC	Part de la TVA non prise en compte par le Conseil Général et financée par l'ARC	Coût Total TTC pour l'ARC	30 % du HT par le Conseil Général	43 % du TTC par l'habitant
700	64,50	45 150,00	8 849,40	53 999,40	12 190,50	2 389,34	2 655,00	17 234,84	13 545,00	23 219,74
Coût maximum à l'unité pour un composteur de 800 litres								24,62	19,35	33,17

Simulation sur une base maximum de composteurs qui seraient commandés. Partant sur la base de l'opération compostage 2011. (685 composteurs commandés en 2011 tous litrages confondus)

Etant donné la méconnaissance des quantités par litrage qui seront commandées par les habitants, cette simulation correspond au coût de la tranche la plus élevée à savoir entre 50 et 100 composteurs selon le plus gros litrage (800 litres).

Le paiement, effectué par le Conseil Général, sera fait en fonction des commandes tout au long du marché.

L'ARC prendra également en charge le coût des bio-seaux et des guides du compostage

	Quantité	Prix HT	coût HT	Coût TVA	Coût TTC
Bio-seaux	800	2,25 €	1 800 €	353 €	2 153 €
Guides de compostage	800	0,45 €	360 €	71 €	431 €

Estimation TOTAL des subventions et participation des habitants pour l'achat éventuel de 700 composteurs

700 Composteurs 100 guides et bioseaux ARC	19 818,20 €
Composteurs CG	13 545,00 €
Composteur Habitants	23 219,74 €
TOTAL estimé toutes Lettres de commande confondues pendant toute la durée du marché	59 166,30 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 AVRIL 2013

HABITAT

5 – SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION « FAÇADES » LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIER DE MADAME QUÉMAR

Le quatre avril deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Bernard HELLAL, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Anne-Marie VIVÉ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Philippe MARINI, Christian NAVARRO, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET- Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

HABITAT

5 - SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION "FACADES" LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIER DE MADAME QUÉMAR

Dans le cadre de l'opération « façades » liée à l'OPAH intercommunale, un dossier est présenté par :

◇ **Madame Nathalie QUÉMAR– 5 rue Binder Maestro à CHOISY AU BAC**

Ce projet vise à effectuer le ravalement de la façade.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000,00 € pour une dépense subventionnable de 13 054,00 € TTC.

Ces 2 000,00 € proviendront pour 600 € de l'ARC et pour 1 400,00 € de la commune de CHOISY AU BAC qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

Le Bureau Communautaire

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme du 14 mars 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'attribuer à Madame Nathalie QUÉMAR, une subvention de 2 000,00 € pour une dépense subventionnable de 13 054,00 € TTC. Ces 2 000,00 € proviendront pour 600 € de l'ARC et pour 1 400,00 € de la commune de CHOISY AU BAC qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives à l'ensemble de ce dossier.

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 AVRIL 2013

ADMINISTRATION GENERALE

6 – CONVENTION DE GESTION DU BMX DE CLAIROIX

Le quatre avril deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Bernard HELLAL, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Anne-Marie VIVÉ, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Philippe MARINI, Christian NAVARRO, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET- Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 23 mars 2013
Date d'affichage : 28 mars 2013

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

ADMINISTRATION

6 - CONVENTION DE GESTION DU BMX DE CLAIROIX

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'ARC dispose de la compétence relative à l'entretien et la gestion du terrain de BMX de Clairoix (équipement déclaré d'intérêt communautaire).

Afin de formaliser les rapports entre l'ARC, l'association du BMX et les communes de Clairoix et Bienville, un projet de convention a été établi, laquelle stipule que :

- L'ARC met en œuvre les travaux relatifs aux modifications de la piste et entretient l'ensemble de l'équipement : piste et ses abords, vestiaires, club house. (Il est rappelé que l'ARC ne détenant pas de compétence en matière d'animations sportives, notre établissement ne peut verser de subvention au club de BMX).
- L'association du BMX a l'usage exclusif de l'équipement et y organise l'entraînement des licenciés ainsi que les épreuves officielles. L'association supporte les charges correspondant à ces entraînements et à l'organisation d'évènements sportifs avec, le cas échéant, le concours financier des collectivités publiques détenant une compétence en matière d'animation sportive.
- La commune de Clairoix est étroitement associée aux évènements se déroulant sur le terrain de BMX et son accord est requis avant toute organisation d'une épreuve officielle.
- Le terrain de BMX étant situé sur le territoire de Bienville, c'est au Maire de la commune qu'il revient d'autoriser les compétitions officielles.

Il est proposé de conclure cette convention pour une durée de 5 années avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Le Bureau communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la passation d'une convention, dans les conditions décrites ci-dessus, pour une durée de 5 années avec effet au 1^{er} janvier 2013

.../...

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer l'ensemble des pièces y afférentes.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne